

DELIBERATION DD2025_048

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	58
Votants	72
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX EMPLOIS CRÉER AU 1ER JUIN 2025 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

POUVOIR(S) :

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
 Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
 Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU
 M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
 M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU
 M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY
 M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
 Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE
 M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX
 Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN
 Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX EMPLOIS CRÉER AU 1ER JUIN 2025 : MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DU GRAND PÉRIGUEUX

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP), les emplois du Grand Périgueux ont été créés par le conseil communautaire du Grand Périgueux (GP) le 21 décembre 2023 à compter du 1er janvier 2024, permettant la mise à jour du tableau des emplois/effectifs à la même date et la prévision des crédits budgétaires pour l'année 2024.

Qu'à ce titre, le tableau des emplois/effectifs fait mention :

- du grade ou le cas échéant les grades du cadre d'emplois de l'emploi créé (ex : emploi de rédacteur est ouvert pour ce grade mais aussi pour rédacteur principal 2ème classe ou rédacteur principal 1ère classe)
- des emplois fonctionnels de directeur général des services et directeurs généraux adjoints.

Que par ailleurs, conformément à l'article L332-8 du CGFP, ces emplois pourront être pourvus par des contractuels, à l'issue de la procédure de recrutement et des lignes directrices de gestion (LDG) 2022/2026 prévues par le Grand Périgueux (arrêté du Président du GP en date du 14 avril 2022).

Qu'eu égard au besoin du service le conseil communautaire du Grand Périgueux au dernier trimestre 2024 a « actualisé » la délibération cadre par la création/suppression d'emplois au tableau des emplois/effectifs au 1er janvier 2025.

Considérant qu'une nouvelle mise à jour est nécessaire au 1er juin 2025 pour tenir compte des évolutions ci-dessous :

Que les situations suivantes nécessitent une nouvelle actualisation :

- 1 agent a été inscrit sur liste d'aptitude au concours des activités physiques et sportives le 23 décembre 2024 et est nommé par le GP le 1er juin 2025 ;
- 2 agents ont été inscrits sur liste d'aptitude au concours d'auxiliaire de puéricultrice, ces agents sont nommés par le GP l'un au 1er mai 2025 ; l'autre au 1er juin 2025 ;
- 1 assistante maternelle de la Crèche Familiale Graine de Malice a fait valoir ses droits à la retraite le 1er avril 2025, et ne sera pas remplacée ;
- 1 agent d'accueil de la crèche des Arènes, adjointe technique territoriale principale de 1ere classe a suivi une période de préparation au reclassement, et a été reclassée sur un poste d'adjoint administratif 1er classe à la Direction administration et démocratie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide :

- De supprimer 1 emploi d'assistante maternelle suite à un départ à la retraite qui ne sera pas remplacé
 - De supprimer 1 poste d'adjoint territorial d'animation à compter du 1^{er} juin 2025,
 - De créer 1 poste d'éducateur territorial des APS à la même date
 - De supprimer 1 poste d'auxiliaire de puéricultrice NT à compter du 1^{er} mai 2025
 - De créer 1 poste d'auxiliaire de puéricultrice à la même date
 - De supprimer 1 poste d'auxiliaire de puéricultrice NT à compter du 1^{er} juin 2025
 - De créer 1 poste d'auxiliaire de puéricultrice à la même date
 - De créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1er classe à compter du 1^{er} juin 2025
 - De prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
 - De noter que tous ces emplois sont à temps plein ;
 - De modifier le tableau des effectifs/emplois à la même date ;
 - D'abroger la délibération DD2024-146 du 13 décembre 2024
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE 	Le Président Jacques AUZOU 